

Plan Local d'urbanisme



5 Plan de zonage partie est

epures

Le droit de préemption s'applique sur les zones U, AU, AU avec indice délibération du 17-12-2009.

Commune de Chevrières

Légende

1- LES ZONES ET LES SECTEURS

A - ZONES URBAINES

- UA Zone centrale dense
- UC Zone de densité moyenne à faible, bâti en retrait par rapport à la voie et en ordre discontinu
- UD Zone de faible densité, habitat individuel
- UF Zone d'activités

B - ZONES A URBANISER


- AU Zone réservée à une urbanisation future
- AUC Zone d'habitat futur
- AUL Zone urbanisable à vocation de loisirs

C - AUTRES ZONES

- A Zone agricole
- N Espaces naturels et forestiers

LES AUTRES INDICATIONS

- Emplacements réservés pour voies et ouvrages publics
- Espaces boisés classés à conserver ou à créer
- Portes d'agglomération
- Marges de recul minimum (15m pour toutes constructions)
- Le long des routes départementales :
 "La création et la modification d'accès sont soumises à une autorisation du Président du Conseil Général. Les nouveaux accès seront limités et devront être groupés"



Commune de La Gimond

